



COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-huitième session

18-22 juillet 2022

L'approche «Une seule santé» et les lignes directrices et orientations techniques afférentes

Résumé

Le présent document donne un aperçu des défis actuels et nouveaux liés aux systèmes agroalimentaires qui nécessitent une approche «Une seule santé». Il décrit également les mesures de la FAO visant à appuyer les Membres dans l'application et l'amélioration de l'approche «Une seule santé», au profit de la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement. Le travail de la FAO, axé jusqu'à présent sur les maladies animales, les zoonoses, la sécurité sanitaire des aliments et la résistance aux antimicrobiens, peut avoir des effets bénéfiques à plusieurs niveaux en s'ouvrant à des activités «Une seule santé» plus vastes au sein des systèmes agroalimentaires, qui incluent notamment la biodiversité et les écosystèmes. Les domaines essentiels des activités «Une seule santé» de la FAO sont présentés, dans différents secteurs et disciplines, tout comme les efforts importants qui sont déployés pour intégrer l'approche «Une seule santé» aux niveaux international, régional et national. Les domaines de travail cruciaux en cours et à venir sont notamment l'élargissement de l'approche «Une seule santé» dans les systèmes agroalimentaires, l'amélioration des activités «Une seule santé» au sein de la FAO pour accroître les capacités, les connaissances, les ressources et la programmation, et la collaboration et la coordination internationales pour mettre en œuvre le plan d'action conjoint «Une seule santé». Le présent document vise à recueillir les orientations des Membres de la FAO relatives aux recommandations formulées par l'Organisation quant au renforcement des efforts d'élargissement et d'intégration systématique de l'approche «Une seule santé».

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- *encourager* la FAO à aider les Membres, à leur demande, à intégrer systématiquement l'approche «Une seule santé» dans tous les aspects des systèmes agroalimentaires, et notamment dans la production agricole, les ressources en terres et en eau, la gestion de la biodiversité et la restauration des écosystèmes;
- *recommander* à la FAO de fournir des mises à jour régulières relatives à son action en lien avec l'intégration systématique de l'approche «Une seule santé» dans tous les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation;
- *prendre note* avec satisfaction de l'initiative visant l'élaboration d'un plan d'action conjoint «Une seule santé» par les membres du partenariat quadripartite (FAO/OIE/OMS/PNUE)¹, et *encourager* la FAO et ses partenaires à continuer de soutenir l'approche «Une seule santé» et à établir des stratégies pour un financement accru et durable de l'approche;

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé animale, Organisation mondiale de la Santé et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

- *encourager* les Membres à promouvoir les politiques et les interventions «Une seule santé» pour la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Keith Sumption
Vétérinaire en chef, Division de la production et de la santé animales (NSA)
Tél.: +39 06 570 53371

I. Introduction

1. De nombreuses menaces émanant d'agents infectieux ou de la pollution et de la dégradation de l'environnement sont accentuées par les activités anthropiques et le changement climatique. L'expansion de la production agricole, la pollution, la déforestation à grande échelle, l'appauvrissement de la biodiversité et la perte d'habitats menacent également l'intégrité des écosystèmes et les ressources naturelles (eau, air, sols et terres, par exemple), avec des effets négatifs sur la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement.
2. Les systèmes agroalimentaires, notamment l'agriculture, sont considérés comme responsables de nombreux défis sanitaires complexes, et leur transformation peut représenter un vecteur de succès puissant et positif. Pour parvenir à la transformation, il est nécessaire de reconnaître et d'aborder de façon intégrée la complexité et l'imbrication de ces défis relatifs à la santé et à la durabilité dans les systèmes agroalimentaires.
3. Le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «Une seule santé» a récemment établi la définition suivante: le principe «Une seule santé» consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Il reconnaît que la santé des humains et celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes. L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à améliorer le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes, tout en répondant au besoin collectif d'eau, d'énergie et d'air propres, et d'aliments sains et nutritifs, en prenant des mesures contre le changement climatique et en contribuant au développement durableⁱ.
4. La FAO s'emploie déjà à réduire les risques liés à la sécurité sanitaire à l'échelle mondiale, à renforcer la résilience, à s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité et à promouvoir la transformation dans de multiples dimensions des systèmes agroalimentaires. Sans négliger l'accent placé sur les risques sanitaires émanant d'agents infectieux et d'autres dangers, l'élargissement du champ d'application et des fondements de l'approche «Une seule santé» peut accompagner la transformation des systèmes agroalimentaires aux fins des *quatre améliorations* prévues par le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.
5. L'approche «Une seule santé» est d'une importance fondamentale au titre des *quatre améliorations*. Elle nécessite un travail intégré entre les secteurs et les groupes de la société englobant les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations multilatérales et les universités.
6. L'intégration des politiques, la planification et les travaux multisectoriels sont entravés par de nombreux facteurs, se heurtant souvent aux normes établies, aux spécialisations institutionnelles, à un certain cloisonnement et à la séparation des domaines politiques, bureaucratiques et financiers, avec une participation intersectorielle souvent limitée. Par conséquent, une application large de l'approche «Une seule santé» suppose une action et un appui accrus.
7. Grâce à l'exploitation du potentiel de la collaboration multisectorielle et de l'intégration systématique dans les systèmes agroalimentaires, les informations, les connaissances et les capacités d'adaptation devraient être améliorées et, par conséquent, les interventions et la résilience devraient s'en trouver renforcées dans les systèmes constitutifs. Ces éléments peuvent contribuer à une meilleure prise de décision, à une promotion de l'innovation et à une atténuation des risques. De ce fait, les systèmes agroalimentaires font partie intégrante de la vision «Une seule santé» pour un avenir meilleur.
8. Jusqu'à présent, les initiatives d'application ont souvent pris la forme de collaborations officielles et institutionnelles axées sur des programmes spécifiques dominés par la santé, comme ceux qui concernent la résistance aux antimicrobiens, les zoonoses, les organismes nuisibles aux végétaux et la réduction des risques agrochimiques. La collaboration et la capacité de collaboration dans le cadre de l'approche «Une seule santé» permettent aussi de faire le lien avec des domaines tels que la biodiversité, le microbiome, l'eau propre, les sols et l'air et peuvent donc aider à la promotion de

systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables et à la santé des écosystèmes.

9. L'approche «Une seule santé» présente des difficultés spécifiques en matière de réglementation et de gouvernance. Du point de vue de la gouvernance, la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé» implique des mécanismes de coordination appuyés par des cadres réglementaires qui facilitent une approche intégrée pour les questions transversales. Du point de vue juridique, il conviendrait de tenir compte, pour chaque domaine intéressant l'approche «Une seule santé», de ses liens avec d'autres domaines et de ses incidences sur ces domaines, ce qui permettrait d'éliminer les cloisonnements juridiques habituels.

II. Activités de la FAO relatives à la politique, aux orientations techniques et au travail de promotion concernant l'approche «Une seule santé»

Appui de la FAO aux Membres pour la promotion de l'approche «Une seule santé» dans les systèmes agroalimentaires

10. La FAO jouit d'une expérience de longue date en ce qui concerne l'approche «Une seule santé», acquise dans le cadre de ses travaux collaboratifs avec le partenariat quadripartite et liée à la santé des personnes, des animaux et des végétaux, aux eaux usées et à la réduction des risques agrochimiques, ainsi qu'à la résistance aux antimicrobiens. Consciente de l'importance fondamentale des activités collaboratives et intégratives, la FAO redouble d'efforts, en collaboration avec ses partenaires, pour que cette approche soit appliquée dans tous les aspects des systèmes agroalimentaires afin d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, et de contribuer ainsi à la sécurité sanitaire au niveau national.

11. Dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO figure un domaine prioritaire du Programme (DPP) qui vise la mise en œuvre d'une approche «Une seule santé» intégrée et coordonnée pour réduire les pertes dans les systèmes agroalimentaires et les incidences négatives sur les écosystèmes qui sont imputables à la propagation des organismes nuisibles et des maladies touchant les animaux et les végétaux, terrestres et aquatiques, notamment les infections zoonotiques et celles liées à l'eau susceptibles de donner lieu à une pandémie et la résistance aux antimicrobiens. Les principaux objectifs du DPP consistent à améliorer la productivité et à réduire les risques d'origine biologique et chimique, en appliquant des approches intégrées en matière de lutte contre les organismes nuisibles et de gestion de la biosécurité aux niveaux national, régional et international pour rendre les systèmes agroalimentaires plus durables, plus résilients et plus inclusifs, dans le contexte du changement climatique et d'un environnement en mutation.

12. Le DPP «Une seule santé» améliorera la gestion des organismes nuisibles et des maladies au niveau national grâce à des systèmes d'alerte rapide portant sur les organismes nuisibles et les maladies qui touchent les animaux et les végétaux, à l'application de la gestion collaborative et progressive des risques liés à la biosécurité et à la résistance aux antimicrobiens dans les chaînes de valeur agroalimentaires, à la réduction des risques agrochimiques pour la santé de l'environnement et des personnes tout au long de leur vie et à une gestion améliorée des situations d'urgence dues à des crises de la chaîne alimentaire imputables à plusieurs facteurs de risque. Selon l'approche intégrée qui associe «Une seule santé» et biosécurité, la biodiversité, la santé des sols et du microbiome, et la sécurité hydrique sont également considérées comme essentielles à la productivité dans les systèmes agroalimentaires. Les mesures pertinentes de la FAO à cet égard sont par conséquent intégrées dans le DPP «Une seule santé».

13. La mise en œuvre du DPP «Une seule santé» s'appuiera sur la longue expérience des différentes divisions techniques de la FAO dans les domaines de la prévention des situations d'urgence au sein des chaînes de valeur, de la pénurie d'eau et de la gestion de crise, et sur les activités opérationnelles que l'Organisation réalise dans les pays grâce à ses bureaux décentralisés.

14. La FAO a mené des travaux fructueux avec ses Membres, des partenaires internationaux et les commissions régionales, dans le cadre du programme EMPRES (Système de prévention des crises) Santé animale, qui ont permis d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques axées

sur les piliers que sont l'alerte rapide, la prévention, le temps de réaction et la gestion à long terme des maladies émergentes et transfrontières à fort impact, y compris les zoonoses, au titre de l'approche «Une seule santé».

15. La lutte contre les maladies animales transfrontières et les zoonoses est coordonnée par l'intermédiaire du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières², d'une initiative conjointe de l'OIE et de la FAO, et du Système mondial conjoint FAO-OIE-OMS d'alerte rapide et d'intervention pour les maladies et les risques émergents à l'interface entre l'être humain, l'animal et les écosystèmes.

16. La FAO a coopéré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre des travaux innovants du Centre mixte FAO/AIEA³ pour combattre les maladies animales transfrontières et les zoonoses, ainsi que les organismes nuisibles et les maladies touchant les plantes, aborder la question de la sécurité sanitaire des aliments et des contrôles visant à détecter les dangers alimentaires (notamment les antimicrobiens), et lutter contre la pollution des sols (en particulier par les microplastiques et les antimicrobiens), à l'aide de techniques nucléaires ou liées au nucléaire. Ces travaux ont été principalement axés sur les activités de recherche-développement menées au sein de ses laboratoires de recherche, mais aussi sur le renforcement des capacités et le transfert de technologie par l'intermédiaire de ses solides réseaux de partenariat avec des instituts nationaux de recherche agronomique au niveau international, tels que le réseau de laboratoires vétérinaires nationaux (VetLab).

17. La FAO se concentre sur la protection des ressources végétales mondiales contre la dissémination et l'introduction d'organismes nuisibles et encourage un commerce sans danger grâce à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)⁴. Les menaces relatives à la santé des végétaux – semblables aux menaces pesant sur la santé animale – posent des problèmes en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé des écosystèmes et les moyens d'existence. Le secrétariat de la CIPV mène des activités en accord avec les débats concernant l'approche «Une seule santé» aux fins de la mise en œuvre du programme de développement de la CIPV sur le renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles. La FAO gère des systèmes mondiaux perfectionnés de suivi, d'alerte rapide et de prévision relatifs aux organismes nuisibles transfrontières qui touchent les végétaux, comme le criquets pèlerin et la chenille légionnaire d'automne, ce qui permet aux pays d'être préparés et d'intervenir rapidement face à la menace de ces organismes nuisibles migrants.

18. Grâce à la coordination des plateformes multisectorielles et des commissions régionales, la FAO aide les États Membres à atténuer les risques transfrontières et les risques liés aux maladies et aux organismes nuisibles envahissants tels que le criquet pèlerin⁵, la légionnaire d'automne⁶, le charançon rouge du palmier, la rouille du blé et la fusariose du bananier. Les outils numériques de la FAO, tels que les cartes des zones agroécologiques mondiales (GAEZ) et le portail de données en libre accès sur la productivité de l'eau (WaPOR), fournissent des informations quasiment en temps réel qui mettent en relation les conditions météorologiques, les eaux, les terres et la surveillance des organismes nuisibles pour renforcer la résilience face au climat et aux risques sanitaires.

19. Par les activités de renforcement des capacités, la FAO aide les Membres à réduire les risques agrochimiques pour la santé des personnes et de l'environnement en améliorant l'application du Code de conduite international sur la gestion des pesticides et de la Convention de Rotterdam, l'accent étant mis sur les pesticides très dangereux, la promotion de solutions de substitution et l'intégration de la biodiversité comme bien essentiel au sein des écosystèmes agricoles.

20. Le DPP «Une seule santé» contient les piliers du Système de prévention des crises que sont l'alerte rapide, la prévention et l'intervention, lesquelles constituent les fondements à partir desquels

² <http://www.gf-tads.org/about/en/>.

³ <https://www.fao.org/agriculture/fao-iaea-nuclear-techniques/fr/>.

⁴ <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/convention-text/#>.

⁵ <https://www.fao.org/locusts/fr/>.

⁶ <https://www.fao.org/fall-armyworm/fr/>.

la FAO peut mettre à la disposition des Membres des voies d'action «Une seule santé» intégrées et complètes pour la transformation des systèmes agroalimentaires. En s'appuyant sur les enseignements retenus de la gestion des organismes nuisibles transfrontières affectant les animaux et les plantes⁷ et des programmes de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité en aquaculture, une approche intégrée peut apporter une valeur ajoutée et tirer des gains d'efficacité de la programmation conjointe, du renforcement des capacités multidisciplinaires, des outils communs et des services numériques. En outre, elle peut favoriser une coordination plus efficace en matière de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, en améliorant les résultats, la résilience nationale et le suivi à tous les niveaux.

21. Le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens⁸ est l'un des programmes phares menés par l'Organisation au titre de l'approche «Une seule santé» pour lutter contre la menace croissante que représente la résistance aux antimicrobiens au moyen d'une approche coordonnée et multisectorielle. Il s'agit d'un programme d'assistance technique en faveur du renforcement des capacités nationales dont l'objectif est de permettre de mieux cerner l'utilisation des agents antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, notamment dans les cultures, et de gérer les risques liés à la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes agroalimentaires. La FAO collabore activement dans le cadre des activités de l'Alliance tripartite et avec le PNUE (désormais partenariat quadripartite)⁹ et renforce l'appui qu'elle fournit aux Membres pour l'application de leurs plans d'action nationaux et pour la réduction de la menace liée à la résistance aux antimicrobiens. Les avancées à ce sujet sont présentées au Sous-Comité de l'élevage et au Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session.

22. Le Bureau juridique de la FAO dispose d'une solide expérience en matière de cadres réglementaires intéressant l'approche «Une seule santé» et il est bien placé pour prêter un appui à l'analyse des secteurs juridiques pertinents et à la formulation de solutions réglementaires qui permettent d'améliorer la gouvernance «Une seule santé» et la législation à tous les niveaux.

23. En réponse à la demande exprimée à la vingt-septième session du Comité de l'agriculture, la FAO a élaboré des priorités stratégiques en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre de son Cadre stratégique 2022-2031. Ces priorités stratégiques encouragent les politiques et les programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires qui promeuvent la sécurité sanitaire des aliments et font le lien entre le DPP «Une seule santé» (AP 3) et d'autres DPP. Les priorités stratégiques actuelles reflètent la nature intersectorielle de la sécurité sanitaire des aliments.

24. La FAO préconise une approche de gestion intégrée des ressources hydriques reconnaissant le rôle intrinsèque de l'eau dans la protection de la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes (programme *One Water One Health*). Ce programme vise à prévenir et à lutter contre la pollution agricole afin d'améliorer la production alimentaire, et porte également sur la sécurité sanitaire des aliments, la résistance aux antimicrobiens dans l'environnement et la conservation des écosystèmes; l'équipe qui le met en œuvre réalise des contrôles agricoles, hydriques et environnementaux pour empêcher la propagation des maladies à transmission vectorielle liées à l'eau et applique de nouvelles techniques comme le traçage génomique depuis les sources d'eau jusqu'aux aliments, permettant ainsi de protéger la santé et d'assurer la sécurité sanitaire.

⁷ Par exemple, lutte contre le criquet pèlerin et la légionnaire d'automne, normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes.

⁸ <https://www.fao.org/3/cb5545fr/cb5545fr.pdf>.

⁹ Le 17 mars 2022, les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS, la Directrice générale de l'OIE et le Directeur exécutif du PNUE ont signé un protocole d'accord relatif aux travaux collaboratifs «Une seule santé», renommant le groupe «partenariat quadripartite», ce qui reflète la participation égale des quatre partenaires. Pour la période précédant la création du partenariat quadripartite, le texte mentionne l'Alliance tripartite et le PNUE.

Travailler ensemble pour intégrer systématiquement l'approche «Une seule santé» dans les programmes et les partenariats de la FAO

25. La FAO encourage le recours systématique à l'approche «Une seule santé» aux niveaux mondial, régional et national, au moyen de plusieurs initiatives qui facilitent la collaboration, la création de réseaux, la communication et la sensibilisation. Les initiatives externes relatives à «Une seule santé» s'appuient sur des collaborations avec les membres du partenariat quadripartite, et en tirent parti. Les initiatives internes promeuvent les échanges, l'apprentissage et la consolidation des activités «Une seule santé» au sein de l'Organisation.
26. Pour appuyer ces collaborations intersectorielles «Une seule santé» plus largement et par des contributions scientifiques, le partenariat quadripartite a sélectionné, en mai 2021, 26 experts pour constituer le Groupe d'experts de haut niveau sur l'approche «Une seule santé», chargé de donner aux quatre organisations des conseils en matière de politique et des avis scientifiques fondés sur des éléments factuels en ce qui concerne l'approche «Une seule santé».
27. Sachant que 35 pays ont entrepris d'élaborer leurs plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable cette année et que 40 le feront l'année prochaine, la FAO dirige actuellement la rédaction de notes d'orientation sur l'intégration de l'approche «Une seule santé» dans les plans-cadres.
28. Les alliés régionaux du partenariat quadripartite jouent aussi un rôle essentiel dans l'établissement de dispositifs régionaux «Une seule santé». Le mécanisme de coordination «Une seule santé» pour la région Europe et Asie centrale a vu le jour en avril 2021. La création d'une plateforme régionale «Une seule santé» institutionnalisée et bien définie en coordination avec les autres parties prenantes est envisagée au Proche-Orient et en Afrique du Nord pour améliorer la sécurité alimentaire tout en poursuivant les efforts d'amélioration de la gestion des risques agricoles.
29. À la demande du G7, le partenariat quadripartite réalise actuellement une étude de cadrage sur l'approche «Une seule santé» afin de cartographier les atouts et les faiblesses des systèmes d'information existants au sein du partenariat et de renforcer les systèmes d'alerte rapide aux niveaux national et international en recensant les bonnes pratiques de surveillance. Il propose également un cadre d'alerte rapide «Une seule santé» intégré pour le partage efficace d'informations au niveau national. L'étude bénéficie des orientations du groupe consultatif externe et du Groupe d'experts de haut niveau sur l'approche «Une seule santé».
30. Grâce aux nombreuses activités de promotion qui ont été menées en faveur de l'approche «Une seule santé» à l'époque de l'association entre l'Alliance tripartite et le PNUE et en collaboration avec la Banque mondiale, la présidence italienne du G20 a demandé un document visant à encourager les investissements dans l'approche «Une seule santé». Présenté en octobre 2021, le document souligne qu'il importe de financer l'approche et mentionne le rôle que peut jouer le plan d'action conjoint «Une seule santé» en tant que cadre mondial d'investissement. Il a servi de base au communiqué de la réunion des ministres des finances et des ministres de la santé du G20¹⁰ dans lequel l'approche est citée comme un pilier essentiel de la prévention, de la préparation et de l'intervention face aux menaces sanitaires mondiales et aux pandémies. La FAO a créé le fonds pour le programme «Une seule santé», en s'appuyant sur les financements déjà mobilisés au moyen, notamment, du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et des initiatives EMPRES, et en établissant des synergies avec eux. Par ailleurs, elle étudie activement la possibilité d'une approche conjointe de mobilisation de ressources pour le plan d'action conjoint «Une seule santé» avec le partenariat quadripartite.

Le plan d'action conjoint «Une seule santé»

31. Le Conseil, à sa cent soixante-sixième session, a salué les activités de la FAO relatives à l'approche «Une seule santé», notamment la collaboration fructueuse au sein de l'Alliance tripartite et

¹⁰ Communiqué-conjoint-des-ministres-des-finances-et-des-ministres-de-la-santé-du-G20-29-October-2021. https://www.mef.gov.it/inevidenza/2021/article_00067/G20-Joint-Finance-and-Health-Ministers-Communique-29-October-2021.pdf.

avec le PNUE et les travaux menés dans ce cadre en vue d'élaborer des mécanismes de communication d'informations ainsi qu'une stratégie et un plan de travail conjoints «Une seule santé». Cet appel à définir une vision commune a été réitéré par l'Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution 74.7¹¹, en mai 2021.

32. Lorsque la FAO assurait la présidence de l'Alliance tripartite associée au PNUE (désormais «partenariat quadripartite»), elle a dirigé l'élaboration du plan d'action conjoint «Une seule santé», en s'appuyant sur les conseils du Groupe d'experts de haut niveau.

33. Le plan d'action conjoint vise à renforcer davantage l'approche globale «Une seule santé» et à encourager les travaux conjoints par les quatre entités, nécessaires à une intégration réussie de cette approche à tous les niveaux, de façon à améliorer la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement. Il contient six pistes d'actions:

- a. renforcer les capacités «Une seule santé» pour renforcer les systèmes de santé;
- b. réduire les risques liés aux épidémies et aux pandémies zoonotiques qui émergent ou réapparaissent;
- c. maîtriser et éliminer les maladies zoonotiques et à transmission vectorielle qui sont endémiques ou négligées;
- d. renforcer l'évaluation et la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que la communication sur ces risques;
- e. endiguer la pandémie silencieuse qui découle de la résistance aux antimicrobiens;
- f. intégrer l'environnement dans l'approche «Une seule santé».

III. Prochaines étapes: actions prioritaires et plans

34. Avec son expertise étendue, la FAO est particulièrement bien placée pour appuyer l'élargissement de l'approche «Une seule santé», ainsi que son intégration systématique dans tous les aspects des systèmes agroalimentaires, et pour établir un lien entre des sujets tels que le microbiome, les espèces envahissantes, la restauration des écosystèmes, la biodiversité, les eaux et les sols, et d'autres thèmes relatifs à l'approche «Une seule santé», notamment le programme ciblant les organismes nuisibles et les maladies qui affectent les animaux et les plantes.

35. Pour y parvenir, la FAO doit:

- a. renforcer l'apprentissage et la diffusion au titre de l'approche «Une seule santé» pour améliorer les capacités et les compétences aux niveaux national et international, en se fondant sur des orientations scientifiques et factuelles, dans le cadre de processus de production de connaissances et de données dans le cadre d'«Une seule santé» qui soient participatifs et collaboratifs, en interaction avec d'autres initiatives pertinentes et à l'appui de celles-ci;
- b. élaborer des mécanismes de renforcement conjoint des capacités afin d'améliorer les systèmes «Une seule santé» dans les pays grâce à des efforts de mobilisation de ressources et à une programmation commune entre différentes divisions de la FAO et en collaboration avec des partenaires internationaux;
- c. renforcer son action dans la collaboration multipartite à l'appui de la mise en œuvre internationale de l'approche «Une seule santé» dans les différents secteurs et disciplines;
- d. jouer un rôle plus important dans la coordination multisectorielle et le renforcement des capacités, pour contribuer à améliorer la résilience aux niveaux des pays et des producteurs au moyen: i) de systèmes d'information et d'alerte rapide renforcés et intégrés; ii) du renforcement des capacités nationales en matière de biosécurité par une gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité; iii) du renforcement des capacités pour la gestion des crises de la chaîne alimentaire; iv) du renforcement des capacités en matière de gestion des risques liés à la résistance aux antimicrobiens; v) de

¹¹ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA74/A74_R7-fr.pdf.

la généralisation d'une gestion solide des organismes nuisibles, des pesticides et de la biodiversité; et vi) du renforcement des systèmes «Une seule santé» qui améliorera les capacités de gestion de l'eau, des sols, des organismes nuisibles et des maladies affectant les animaux et les plantes;

- e. améliorer la résilience des systèmes agroalimentaires en tenant compte des particularités régionales, des priorités et contextes nationaux et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé».

36. À l'avenir, l'intensification de l'approche «Une seule santé» sera une composante essentielle du DPP connexe dans le Plan à moyen terme 2022-2025 de la FAO avec les mécanismes de responsabilité associés, notamment la théorie du changement, les cibles, les indicateurs et les efforts de la FAO au sein d'une coalition plus vaste de partenaires soutenant l'approche «Une seule santé».

37. Conformément à la recommandation formulée à la première session du Sous-Comité de l'élevage, la FAO aidera les Membres à mettre en œuvre la gestion progressive pour l'amélioration de la biodiversité¹² dans différents systèmes de production afin de gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes selon une approche collaborative, progressive et dirigée par les parties prenantes, visant à intégrer systématiquement l'approche «Une seule santé» et la biosécurité pour renforcer la résilience des producteurs et améliorer les résultats «Une seule santé» au niveau des pays.

38. La FAO s'appuiera sur les initiatives de coordination «Une seule santé» existantes aux niveaux international, régional et national qui ont pour objectif d'aider les pays à faire face aux risques sanitaires multidimensionnels complexes grâce à des systèmes de santé plus résilients.

39. Dans le cadre du partenariat quadripartite, la FAO est engagée à mettre en œuvre le plan d'action conjoint de 2022 à 2026, et à aider les Membres à renforcer les capacités «Une seule santé» et à intensifier l'approche afin de promouvoir la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement. Cela faciliterait la réalisation des ODD par les Membres.

40. Un financement important, durable et rationalisé sera nécessaire pour permettre à la FAO de fournir des biens mondiaux et une assistance technique et pour concrétiser le plan d'action conjoint. Il sera important de:

- a. renforcer le rôle du partenariat quadripartite et d'autres partenaires, comme la Banque mondiale, pour favoriser de meilleurs gains d'efficacité, encourager la constitution de coalitions et permettre aux pays d'appliquer l'approche «Une seule santé» à grande échelle;
- b. poursuivre les efforts de plaidoyer et de mobilisation pour lancer et promouvoir le plan d'action conjoint, en sollicitant un appui financier pour sa mise en œuvre, ainsi qu'une assistance technique auprès du partenariat quadripartite;
- c. travailler avec un large éventail d'acteurs engagés en faveur de l'application du plan d'action conjoint;
- d. mobiliser des investissements financiers à plus long terme et plus durables pour s'assurer que les résultats de l'approche «Une seule santé» bénéficient aux générations présentes et futures.

ⁱ Déclaration conjointe de l'Alliance tripartite (FAO, OIE, OMS) et du PNUE validant la définition du principe «Une seule santé» établie par le Groupe d'experts de haut niveau: <https://www.fao.org/3/cb7869en/cb7869en.pdf>.

¹² <https://www.fao.org/3/ni007fr/ni007fr.pdf>.